

8/09

CONSEIL DE DIRECTION**PROCES-VERBAL****de la séance du 14 décembre 2009****Présents**

Erhard FRIEDBERG, François HEILBRONN, Maxime SAADA.
 Arnaud BONTEMPS, Eve ROBERT, Hadrien CLOUET, Alejandra CHAPA, Andreea MINEA,
 Eglantine LEROI, Henry SIMONIN, Diego MELCHIOR.
 Ahmed BEKKOUCHE, Margarete STURM-FOUCAULT, Myriam DUBOIS-MONKACHI.
 Jean-Emmanuel COMBES, Michel PEBEREAU, Jean-François SIRINELLI.

Absents ou excusés

Laurent GERMAIN, Emmanuel GOLDSTEIN, Christian LEQUESNE, Bruno MAQUART
 (procuration à Jean-François SIRINELLI) François RACHLINE.
 Marie-Louise ANTONI (procuration à Jean Emmanuel COMBES), Jean-Claude CASANOVA
 (procuration à Michel PEBEREAU) Jean-Paul FITOUSSI (procuration à Michel PEBEREAU), Marie-
 Pierre de la GONTRIE, Paul PENY, Annie THOMAS.

Assistaient à la réunion

Richard DESCOINGS	directeur,
Hervé CRÈS	directeur adjoint, directeur des études et de la scolarité,
Nadia MARIK	directrice adjointe, directrice de la stratégie et du développement
Francis VERILLAUD	directeur des affaires internationales et des échanges,
Cyril DELHAY	directeur de la Communication,
Jean-Baptiste GOULARD	chargé de mission auprès de Richard Descoings,
Julien PALOMO	chargé de mission à la DES,
Isabelle FRANCOIS	directrice des finances,
Véronique BOLHUIS	directrice des admissions,
Alexia de MONTERNO	directrice de la formation continue,
Michel GARDETTE	directeur adjoint, directeur de l'information scientifique,
Nelly ANTOINE	représentante du recteur,
Dolly CARENE	assistante d'Hervé Crès.

- | | | |
|------|---|-------|
| I. | Avis sur la proposition de budget 2010 de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris | p. 2 |
| II. | Vote du règlement sur les admissions au collège universitaire de Sciences Po. | p. 12 |
| III. | Approbation des deux projets d'Exécutive master de la formation continue. | p. 15 |
| IV. | Adoption du procès-verbal provisoire de la séance du 30 novembre 2009 | p. 17 |

CONSEIL DE DIRECTION

PROCES-VERBAL

DE LA SEANCE DU 14 DECEMBRE 2009

La séance est ouverte à 8h31 par Michel PEBEREAU. Est déplacée au 18 janvier la réunion qui sera consacrée à l'examen du dossier sur le PRES de façon que le conseil de la Fondation ait pu donner un avis avant la délibération.

I Avis sur la proposition de budget 2010 de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris.

a) Exposé

Richard DESCOINGS souhaite remercier les membres de la commission des finances dont il loue le travail attentif et approfondi sur le budget, travail qui s'avère précieux pour Sciences Po. Il engage à suivre la proposition dont chacun dispose et portant sur le budget 2010. Ce document a l'avantage de permettre de visualiser dans le temps ce qu'il en est de ce budget et va au-delà, comme le conseil en avait émis le souhait, de l'année à venir.

Les ressources sont contenues page 3 : celles de l'Etat augmentent entre 2009 et 2010, elles ont augmenté aussi très sensiblement entre 2008-2009. Elles sont aujourd'hui sécurisées. En effet, un contrat conclu avec le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche porte sur les années 2009, 2010, 2011 et 2012. Cet engagement de l'Etat est aujourd'hui bien encre et témoigne d'un réel engagement contractuel. Richard DESCOINGS affirme que l'Etat devrait avoir augmenté ses dotations annuelles d'ici à 2012 de 25%. Cette somme représente la moitié de l'augmentation générale décidée pour l'augmentation des moyens pour les universités et la recherche scientifique. Le résultat est cependant logique : les ministères ont le souci de répartir l'argent supplémentaire de façon différenciée entre les établissements. De plus, l'augmentation de 25% de la ligne budgétaire directement allouée à Sciences Po vaut au moins aussi bien que 50% dans lesquels l'on retrouve à la fois la dotation « campus », la dotation recherche et les augmentations de masse salariale en enseignants-chercheurs... Aussi, le chiffre doit-il être apprécié dans la mesure où il s'agit d'argent supplémentaire sous forme de crédits entièrement fongibles à l'établissement.

La croissance des financements pourvus par les collectivités locales se poursuit. Paris et la région Ile-de-France financent très largement la mobilité internationale des élèves à hauteur de plusieurs centaines de milliers d'euros chaque année. La région a financé une partie de l'équipement immobilier du 30 rue Saint-Guillaume afin de restructurer l'immeuble de la bibliothèque. La région a également financé le Mégabal au cours de l'année 2009, ce qui témoigne de la solidité de ce partenaire. La Ville participe plus modestement au financement de Sciences Po, mais elle n'a pas de compétences propres pour les universités, explique Richard DESCOINGS. Elle a créé le cybercafé et a contribué aux bourses pour les étudiants passant leur année ou un semestre à l'étranger. Il indique que l'essentiel des financements provient des collectivités locales se trouvant hors Ile-de-France. De plus, dès 2009, la ville de Reims a accepté de financer l'engagement de Sciences Po et a beaucoup travaillé pour préparer une convention signée au mois de novembre. 450 000 € ont ainsi été reçus de la ville de Reims. Cette somme s'ajoute aux engagements de la région, du Conseil général et de la Ville, à la convention signée par les trois exécutifs de ces collectivités locales et à un engagement financier qui a pris effet un an avant l'ouverture même de ce campus. Il rappelle que dans les premières années des financements des campus, des inquiétudes existaient quant à la façon dont les collectivités locales tiendraient leurs engagements.

Concernant les entreprises, Richard DESCOINGS se fixe pour objectif de voir se pérenniser les ressources. Ces pôles sont par définition les premiers à souffrir de la crise financière. Depuis 2005, en presque six années, le soutien des entreprises a presque doublé, par le biais, par exemple, des partenariats. Ceci reflète l'attractivité de l'établissement puisque l'ensemble des universités, grandes écoles, établissements d'enseignement supérieur et de recherche font appel aux entreprises pour financer une partie de leur activité. Aussi, quelle que soit la bienveillance que les entreprises peuvent avoir à l'égard de la recherche et de l'enseignement supérieur, le marché est de tout point de vue compétitif.

Il informe aussi que la campagne de levée de fonds n'en est qu'à son tout début puisque les lois permettant de défiscaliser les dons aux universités et à l'enseignement supérieur ont été adoptées à l'été 2007. Ce domaine est là aussi extrêmement compétitif : dans ce domaine évoluent déjà des associations humanitaires, de soutien à la recherche médicale, caritatives. Par ailleurs, l'ensemble des grandes écoles et universités a également vu que ces dispositifs fiscaux peuvent produire des ressources nouvelles. Du côté de Sciences Po, trois fonds ont été ouverts sous la direction de Nadia Marik : un en France, un au Royaume-Uni et un aux Etats-Unis. D'un côté, des campagnes font appel aux partenariats des anciens dont les adresses électroniques sont connues de Sciences Po. De l'autre, est réalisée une approche plus personnelle vis-à-vis des personnalités qui pourraient être ou sont déjà de grands donateurs. Sciences Po reste encore très loin des résultats obtenus par Polytechnique ou HEC, mais l'espoir n'est pas perdu d'obtenir d'aussi bons résultats. Sous réserve des résultats de la campagne du mois de décembre, la prévision de 1,3 M€ présentée au Conseil devrait être tenue. Il s'avère compliqué de faire des prévisions, du moins au début. Progressivement, les donateurs s'engagent de façon pluriannuelle, ce qui rend plus difficile l'établissement de prévisions pour une année donnée, aussi demeurent encore des incertitudes. 2 M € sont espérés pour l'année 2010. Ceci apparaît pour l'instant comme un objectif atteignable en l'état actuel des choses, beaucoup d'engagements ayant eu lieu sur cette année.

Du côté des activités commerciales, Richard DESCOINGS constate qu'Alexia de MONTERNO et ses équipes sont parvenues à remarquablement relancer les formations continues, malgré des inquiétudes qu'il avait lui-même exprimées au Conseil : les années 2005-2006-2007 n'ont pas été de très bonnes années, même si là encore le secteur est extrêmement concurrentiel. Les entreprises cherchent en effet à rationaliser leurs dépenses en matière de formation continue ; l'offre de formation continue est extrêmement foisonnante, large et pas toujours de très bonne qualité. Aussi, Sciences Po doit-il démontrer qu'il est le meilleur et qu'il apporte le meilleur rapport qualité/prix par rapport aux autres. Le directeur fait état d'un décrochage par rapport aux années 2008-2009-2010. L'année 2010, notamment, aura pour objectif une augmentation sensible, voire un doublement de la marge réalisée sur l'activité de formation continue par rapport à ce qu'elle devrait être en 2008.

La mise en œuvre de la réforme des droits de scolarité produit les effets attendus : une modification importante du produit, d'ailleurs accompagnée par l'augmentation d'un nombre quasi aussi important des boursiers et du montant qui leur est alloué.

Du côté des dépenses, des prestations de service sont effectuées : la recherche en sciences humaines et sociales, l'enseignement, l'accès à la documentation. Ce sont des ressources intellectuelles qui permettent sur la période longue à Sciences Po tout à la fois de créer de l'emploi, de faire profiter de pouvoir d'achat et de limiter l'importance de la masse salariale dans l'ensemble de ces dépenses. Ainsi, comme cela est illustré p.9 du document, beaucoup d'établissements d'enseignement supérieur et de recherche ont un excès de masse salariale et des difficultés à suivre une politique scientifique, comme c'est le cas par exemple du CNRS. Sciences Po réussit à rester en dessous de la barre de 50% de l'ensemble des dépenses engagées directement par la Fondation nationale des sciences politiques. Il faut ajouter à ces dépenses, les dépenses du CNRS pour la rémunération des chercheurs du CNRS et celles de l'Education nationale pour la rémunération des professeurs et maîtres de conférences des universités, ce qui représente environ 17 M €. Si à cela est ajouté l'ensemble de la dotation de l'Etat, les rémunérations versées directement soit par l'Etat soit par le CNRS et les dotations des collectivités territoriales, les financements publics de Sciences Po doivent représenter quelque chose comme 56-57% de l'ensemble.

Les dépenses d'enseignement stricto sensu correspondent à la rémunération des maîtres de conférences. Le nombre d'élèves augmentant à Sciences Po chaque année, le fait que les dépenses soient déterminées par élève permettent de disposer d'une vision précise de ces dépenses, celles-ci augmentent donc.

Les dépenses d'acquisition pour la bibliothèque ont augmenté de 30% depuis 2005. Pour 2010, l'augmentation est de presque 9% par rapport à 2009. Les dépenses pour les ressources numériques pèsent de plus en plus. On peut utiliser cette ressource sans limitation et à distance, ce qui, pour les élèves comme pour tous les lecteurs, d'ailleurs, représente un avantage tout particulier. Plus de 7000 revues scientifiques sont désormais accessibles par voie numérique et à distance, ce qui modifie radicalement la qualité de service. Quel que soit le nombre de salariés de la bibliothèque, s'il fallait offrir aux étudiants 7000 périodiques, les difficultés seraient grandes.

Si l'usage est de présenter la hausse des boursiers en pourcentage, Richard DESCOINGS trouve qu'il faut de temps en temps savoir quel nombre de personnes cela représente. 15% de boursiers à l'Ecole normale supérieure de la rue d'Ulm, ne font pas le même nombre de personnes souhaitant entrer dans la vie active que 20% de diplômés de Sciences Po. Il entend par là que s'il est souhaité voir modifiée la structure socio-économique des futures élites professionnelles, le pourcentage, mais surtout le nombre lui-même est important. C'est donc l'effectif des boursiers du CROUS qui a été pris. Ce sont en effet ceux qui sont le moins contestables : si l'on considérait les boursiers sur critères académiques, la comparaison avec les autres universités prêterait à caution. Donc, les boursiers du CROUS, sur l'année universitaire 2005-2006, étaient un peu plus de 600, et la direction compte qu'ils soient presque 1500 l'année universitaire 2010-2011. Que ce soit en pourcentage ou en nombre, il n'y a pas à sa connaissance d'établissement universitaire en France qui connaisse la même croissance. Cette augmentation du nombre de boursiers s'accompagne, comme cela a été voté par le Conseil, d'une augmentation sensible du montant des aides financières directes apportées à ceux-ci. Cette augmentation provient du nombre de boursiers mais aussi de la décision qui a été prise de porter de +50% à +75% le montant du complément de bourse alloué aux élèves recrutés à partir de 2008.

L'autre type de dépense concerne les dépenses immobilières. Les dépenses sont liées à l'acquisition importante en 2005 de l'immeuble auquel le nom de René Rémond a été donné au 13 de la rue de l'Université. La contrepartie de cette acquisition est une politique extrêmement volontaire pour quitter les locations des sites, c'était une des conditions apportées par le Conseil. Aussi, Richard DESCOINGS, invite-t-il chacun à se référer à la liste des 23 sites concernés depuis 1994. 4 sites supplémentaires vont être quittés sur l'année 2010. Le Conseil considère la page 14 du document : le campus repose sur un quadrilatère : le cœur historique avec la rue Saint-Guillaume et le n° 30, le 56 rue des Saints-Pères, a été de plus acquis le 13 rue de l'Université, et, depuis l'été dernier, les 10 000 m² où était auparavant l'Ecole nationale des ponts et chaussées. Si bien qu'aujourd'hui, commence à exister une vie de campus. Il admet une limitation ressentie dans les locaux du 28, rue des Saints-Pères. Ceci s'explique par le fait que l'Etat avait, voici quelques années vendu les locaux de l'Imprimerie Nationale à un fonds d'investissement qui avait réalisé des travaux très importants puis avait racheté l'immeuble pour des sommes considérables. La conséquence qu'en a tiré l'Etat a été de procéder à l'interdiction des travaux. Donc, dans la clause de session par l'Etat à la société Foncia du VI^e arrondissement, l'interdiction de procéder à des travaux est précisée et le bailleur a demandé que soit respectée cette clause, aussi n'est-il pas possible de faire des travaux lourds au 28, rue des Saints-Pères, d'ici à 5 ans.

Sur la part relative des dépenses de fonctionnement, son évolution a été donnée dans le document sur le temps long. Ainsi est-il possible de mieux l'apprécier. Cette dépense est structurellement décroissante par rapport aux dépenses totales. Elle devra connaître une baisse que Richard DESCOINGS espère significative en 2010, non seulement grâce à l'ensemble des équipes de Sciences Po, mais également parce que la mission qu'il a menée sur le lycée a été entièrement financée par l'Etat et qu'elle est passée en dépenses sur des comptes sous forme de fonctionnement. Le 13,6 de 2009 est un peu élevé par rapport à la réalité des dépenses effectives.

Enfin, il informe que la politique d'investissement a été très soutenue et connu un pic dont la signification est simple : l'acquisition de l'immeuble René Rémond. Une politique importante d'investissement est poursuivie, notamment pour la bibliothèque, puisque cette année, la restructuration complète des salles du 27 de la rue Saint-Guillaume permettra le doublement du nombre de places à la rentrée l'année prochaine. Pour le moment, les délais et les budgets sont tenus.

En étant mous dans l'évaluation des dépenses et des ressources, le résultat est +940 000€ estime-t-il. Cela correspondrait au montant de l'amortissement du capital de l'emprunt contracté en 2005 pour l'acquisition du 13 de la rue de l'Université. La capacité à racheter de nouveaux immeubles a été reconstituée. En même temps, il prévient qu'il ne faut pas faire trop de bons résultats, car l'Etat considère généralement que lorsque l'on fait trop de bons résultats, le besoin en argent est moindre. Une gestion un peu fine doit conduire à être aussi proche que possible de l'équilibre.

Richard DESCOINGS indique que l'essentiel des discussions sur les résolutions doit porter sur les droits de scolarité. Ils concernent la formation continue, dont deux nouvelles seront d'ailleurs présentées à ce Conseil.

S'agissant de la formation initiale, il renvoie aux interventions qui suivent.

Hervé CRÈS signale que depuis l'année dernière, des barèmes de droits de scolarité dépendent de la date de la première inscription de l'étudiant à Sciences Po. Ainsi, tous les étudiants qui ont une première inscription en 2008, ou antérieure, sont sur un barème unique. Il rappelle que l'an dernier, le Conseil avait voté des droits qui s'étagaient de 0 pour les étudiants dont les familles ont des revenus inférieurs à 37 000 € à 5450 € pour des familles de deux enfants aux revenus supérieurs à 129 000 €. Il propose que pour ces derniers, une partie de l'augmentation des coûts de fonctionnement soit répercutée. Si l'augmentation est de 3% chaque année, cette année l'augmentation pourrait être proportionnelle au revenu des familles. Ainsi, serait conservé, pour les familles aux revenus inférieurs à 48 000 € le montant de droits de 540 € décidé pour l'année 2009-2010 et le niveau ne serait donc pas augmenté pour cette tranche-là. En revanche, la tranche supérieure subirait une augmentation de 4,6%, passant de 5450 à 5700€. En moyenne, l'augmentation sur l'ensemble des tranches serait de 2,5%, ce qui est donc inférieur à l'augmentation traditionnelle.

Pour les étudiants soumis au nouveau régime des droits, à savoir ceux dont la 1^{ère} inscription date de 2009, ou après, le barème n'est plus unique et se différencie selon que les étudiants sont dans le collège universitaire ou dans les écoles du master. Dans le Collège les montants des droits sont alors plus élevés et s'étalent de 0 à 8 500 € avec une tranche supplémentaire pour les familles dont les revenus excèdent 200 000 €. Aussi, Hervé CRÈS propose de procéder à des augmentations : les droits de 540 € sont maintenus pour les familles de la première tranche. Les droits de scolarité atteindraient 8 900 €, ce qui correspondrait à une augmentation de 4,7%. L'augmentation moyenne serait de 2,6% et resterait là encore inférieure à l'augmentation classique de 3%.

Les nouveaux droits pour les étudiants en master, dont la première inscription date ou est postérieure à 2009, augmenteraient de 2,2% à 4,2% en fonction du niveau de tranche. Là encore, l'augmentation est plus forte pour les tranches les plus élevées avec des droits de 0 à 12 500€ et avec une augmentation moyenne de 3,3%.

Michel PEBEREAU propose d'engager le débat sur le budget et les résolutions arrêtant les droits de scolarité d'une part et le budget d'autre part.

b) Questions et observations

Arnaud BONTEMPS demande la permission de faire passer aux membres du conseil le dossier de l'Unef portant sur les frais d'inscription. Il rappelle l'opposition de l'Unef aux décisions concernant les frais d'inscription l'année passée. Il explique ceci au nom de certains principes : l'éducation, affirme-t-il est un droit. De plus, l'autonomie des étudiants se trouve questionnée : le système dégressif le rattache à son foyer familial. Des modalités pratiques se posent aussi et notamment la différenciation entre les premiers cycles et les masters. Avec l'Unef, il affirme ne pas penser que cette augmentation de la différenciation ait une justification. Elle suppose en effet que l'étudiant ait d'un coup plus de facilité à se financer ou que les parents subissent une augmentation de leurs revenus à ce moment-là. Cette étrangeté justifie en cela l'opposition passée du syndicat. Un problème important est aussi posé au niveau du nombre d'étudiants indépendants de leurs parents. Il considère les critères pris par Sciences Po comme restrictifs. Par exemple, les 90% du SMIC que Sciences Po souhaite voir déclarer représentent une somme énorme. En effet, un nombre important d'étudiants travaillent au noir. Le nombre d'étudiants dépendants s'avère particulièrement important dans certains masters ou cycles de formation. C'est le cas en cycle d'urbanisme, par exemple, où beaucoup d'étudiants sont en reprise de scolarité, c'est encore le cas des préparations aux concours administratifs.

Aussi, il fait part de son accord sur la proposition de différencier les barèmes des préparations aux concours administratifs des barèmes des étudiants en master. Il souhaite même aller plus loin dans la reconnaissance de spécificités de ces étudiants, en ne faisant pas payer le barème maximal aux étudiants en master pour ceux admis après 2009. Aussi, leur faire payer malgré tout 9000 € lui paraît incohérent, d'autant qu'ils sont le plus souvent indépendants de leurs parents. Cette différenciation pourrait peut-être prendre la forme d'un versement de la seule moitié de ces droits.

Il avance qu'une autre modalité pratique de réforme posant problème est l'exclusion des étudiants, dont le foyer fiscal se situe hors de l'Union européenne, du barème dégressif. Ceci est par certains nommé « préférence communautaire ». Quels que soient leurs revenus, ces étudiants vont payer le montant maximal des frais d'inscription. Il est objecté certes que les déclarations des revenus fiscaux sont illisibles et inexploitable. Seulement, avant 2004, avant que soit pris en compte le foyer fiscal, le critère de nationalité était considéré. Il était beaucoup plus facile d'exploiter à ce moment les déclarations fiscales indiennes, américaines et australiennes par exemple, quand il s'agissait de ressortissants européens. Maintenant que le critère de foyer fiscal est privilégié, ces déclarations seraient étrangement devenues illisibles. Cela apparaît donc comme un problème au niveau de la cohérence. Aussi, serait-il souhaitable d'intégrer ces étudiants dans le système dégressif de l'Union européenne ou alors d'établir une commission du type « mission de suivi social » pour ceux rencontrant des problèmes en rapport avec les frais d'inscription afin d'individualiser les frais d'inscription ou d'attribuer des bourses permettant de suivre leur scolarité dans les meilleures conditions possible.

L'Unef avait proposé l'année dernière la « linéarisation » des frais d'inscription. Ce système permettrait de supprimer les effets de seuil ainsi que de nombreux effets indésirables produits par la répartition en tranches des étudiants. Aussi, l'Unef souhaite-t-elle renouveler sa proposition à la direction afin de déterminer quel serait le moment le plus opportun pour discuter de cette proposition. Le système consiste à proposer un échelonnement des frais d'inscription selon une courbe afin d'éviter qu'à quelques euros de revenu près, l'étudiant se voit contraint de payer plusieurs milliers d'euros de frais d'inscription supplémentaires. Il émet aussi le souhait que cette courbe devienne progressive et ne soit plus dégressive. Ainsi, un étudiant avec un taux de revenu plus important qu'un autre ne serait plus taxé à un taux plus faible que l'étudiant dont le foyer est moins riche. Aussi, estime-t-il raisonnable d'appliquer une « rétroprogressivité » au taux de taxation au fur et à mesure que les revenus décroissent.

L'Unef a aussi relevé le problème de l'inflation qu'elle qualifie de « vicieux ». Avec l'inflation « normale », cela a été relevé, les salaires se décalent vers les tranches les plus élevées et les étudiants passent progressivement dans les tranches supérieures de frais d'inscription. Or chaque année, le conseil vote une augmentation des frais d'inscription qui augmente le montant payable par tranche de frais d'inscription. Cela pose au syndicat deux problèmes : d'abord, les salaires ne sont pas indexés en fonction de l'inflation. Deuxièmement, est pris en compte deux fois le prix de l'inflation et celui-ci se

voit répercuté deux fois plus sur les frais d'inscription. La première fois correspond à l'effet « normal », mécanique : les étudiants se déplacent mécaniquement vers les revenus les plus élevés et la deuxième fois du fait que même quand les revenus n'augmentent pas, le Conseil choisit de faire payer plus aux étudiants. Augmentation des frais non indexés sur les salaires et des montants payables par tranches s'additionnent alors pour eux. Les frais augmentent alors, que les revenus augmentent ou pas. Cette augmentation apparaît donc à l'Unef particulièrement inappropriée dans les circonstances économiques actuelles. De plus, l'argument selon lequel l'augmentation des frais agit selon les revenus ne lui paraît pas complet puisque si l'on prend en compte le barème master, les premiers étudiants payant les frais d'inscription voient leurs frais de scolarité augmenter tout de même de 2%, ce qui justifie l'opposition du syndicat à cette résolution. Aussi, l'Unef demande à ce conseil s'il serait possible d'adopter le même barème de frais de scolarité que celui de l'année dernière.

Diego MELCHIOR déclare qu'aux yeux de la Confédération étudiante la réforme apparaît comme fort peu à propos et peu expliquée. Au moment de la négociation et de l'interpellation sur « Sciences Po objectif 2013 », les choses apparaissaient claires et transparentes. L'augmentation et le nouveau barème avaient été perçus par le syndicat comme justes : l'augmentation répondait à des impératifs de justice sociale et les ajustements aux exigences des étudiants les plus modestes. Six mois après cette réforme, l'augmentation par tranches semble peu justifiée. L'argument consistant à dire qu'il faut pallier les frais de fonctionnement ne figure dans aucun des textes présentés au Conseil et une phrase ne suffit pas à l'expliquer.

Deuxièmement, il avait été obtenu que les frais de scolarité pour les étudiants hors UE passent de 13 000 à 12 000, en six mois, ils sont déjà remontés à 12 500, ce qui est politiquement très peu justifiable auprès de la communauté universitaire de Sciences Po.

De plus, la Confédération étudiante avait toujours été attachée à présenter des augmentations de droits de scolarité en même temps que le document détaillé sur les bourses, or celui-ci ne figure pas à l'heure actuelle. Aussi, les résolutions 1, 2 et 3 font l'objet d'un vrai problème, un vote négatif sera donc exprimé du fait de l'absence de justifications et d'explications sur cette année universitaire. Il rappelle que par ailleurs, la progressivité des droits représente quelque chose de juste à condition que la concertation avec les étudiants soit réalisée. Il déplore enfin le peu de concertation effectuée et la présentation faite de l'augmentation seulement trois jours avant le conseil.

Pour Nouvelle Donne, Eglantine LEROI rappelle l'opposition forte du syndicat à l'augmentation des droits de scolarité cette année et annonce son vote à l'encontre des résolutions 1, 2 et 3. Elle rappelle que les différenciations entre collège universitaire et master n'ont pas justification pertinente aux yeux du syndicat. Il n'est pas de raison pour qu'à l'arrivée en master nécessite de payer plus, qui plus est beaucoup plus. Elle affirme rejoindre les propos déjà avancés sur le rapport entre augmentation et inflation : il n'est pas de raison pour justifier une telle augmentation, étant données la période et les difficultés vécues par les étudiants : en terme de logement, voire parfois pour s'alimenter. Cette augmentation est de plus, justifiée de façon peu précise.

Sur le point des frais d'inscription à l'examen d'entrée à Sciences Po, Nouvelle Donne ne perçoit pas de justification bien précisée sur l'augmentation de 10 € pour les entrées internationales et nationales qui passent respectivement de 80 à 90 € et de 130 à 140 €. L'absence d'explication précise constitue un motif d'incompréhension. Ces sommes, pour des familles non boursières, peuvent paraître considérables et être un frein à la volonté d'entrer à Sciences Po. L'ensemble justifie l'opposition du syndicat aux trois premières résolutions.

Andreea MINEA, tient à faire savoir qu'InterZaide-Fac Verte se réjouit de l'augmentation de l'aide sociale qu'a connue Sciences Po ces dernières années. Une inquiétude demeure par rapport à la parité entre étudiants de l'Union européenne et les autres à l'égard de la réforme de la bourse BOUTMY. Celle-ci consiste plus à exonérer des frais de scolarité qu'à être une véritable bourse de vie. Des échos en provenance des différents campus font état d'une pression afin de se maintenir dans les premiers pour cent de la promotion afin de conserver la bourse Boutmy. D'autre part, la manière dont le système

se déroule actuellement pourrait empêcher les étudiants hors UE de venir à Sciences Po, ainsi que cela a déjà eu lieu. Aussi InterZaide est aujourd'hui porté à rapporter ces différentes orientations de l'évolution de la bourse dans les différents campus, sachant que certains campus accueillent beaucoup plus d'étudiants ressortissants de pays hors UE, comme celui du Havre par rapport à Dijon.

Henry SIMONIN souhaite souligner l'excellent travail de la direction d'une part dans sa recherche combinée de financements entre secteurs privé et public et d'autre part entre personnes physiques et entités morales. Concernant les frais de scolarité, il fait part du fait que l'UNI rejoint les autres syndicats dans la prise en compte de la conjoncture économique. Il souhaiterait qu'en lieu de la prise en compte d'une demi-part fiscale par enfant à charge, une part fiscale entière soit préférée à partir du troisième enfant, ainsi que cela est effectué par l'administration fiscale française. Il affirme l'importance majeure de cette requête pour le syndicat dans la lignée de nombreuses familles étudiantes.

Hadrien CLOUET émet ses remerciements envers la commission des finances pour sa pédagogie auprès des étudiants et de l'aide fournie pour mieux analyser du budget. Sa question concerne les perspectives fournies d'exécution du budget 2008 jusqu'à janvier 2009, qui souffrent d'un écart assez important avec les comptes 2008 actés dans le budget 2010. Aussi, souhaite-t-il connaître les causes de cet écart et des incertitudes qui en découlent. En outre, il observe que les deux colonnes ne sont pas contiguës, ce qui rend l'analyse assez difficile.

De plus, l'augmentation étatique de 24% par le plan quadriennal ne fait pas écho à une dotation par étudiant qui a, elle, diminué. Il rappelle que le budget prévisionnel 2008 prévoyait une subvention publique structurelle d'exploitation de 6280 € annuelle par étudiant et le budget prévisionnel 2010 prévoit, lui, une subvention publique réduite par étudiant : l'augmentation n'existe qu'en valeur absolue et pas en valeur par tête, ce qui revient à un montant total des dotations par étudiant diminué de 100 000€

Un deuxième point appelle questionnement : celui des montants des salaires accordés par l'Education nationale qui a, quant à lui également baissé de 1,9 M € Si ceci est mis en relation, ainsi que la Direction l'a souligné, avec la hausse des dépenses d'enseignement au-delà de l'augmentation du nombre d'étudiants, cette diminution de la dotation par tête appelle à remettre en perspective le réengagement de l'Etat.

Enfin, il semble à l'Unef que l'équilibre budgétaire semble reposer par trop sur les épaules des étudiants, soit à hauteur de 27 M€ A de multiples reprises avait été souligné ce paradoxe selon lequel d'un côté, une démocratisation a lieu par une réduction des frais d'inscription quand d'un autre côté se pose le problème de la pérennité des financements, celle-ci induisant une hausse des frais pour ceux qui payent les frais d'inscription. Cette tension est, pour le syndicat, nuisible à l'autonomie des étudiants et à leur émancipation matérielle.

Les questions soulevées apparaissent problématiques à Michel PEBEREAU puisqu'elles semblent soulever un problème existentiel. Un relèvement des droits d'inscription permettrait bien d'assurer la pérennité de l'institution. Les positions du syndicat le placent donc dans une contradiction dialectique un peu complexe. Par ailleurs, il estimerait intéressant d'avoir, lors de la présentation du budget, l'année prochaine, des indications sur les droits d'inscription des écoles commerciales parisiennes qui sont selon lui, des références du côté des recruteurs, à diplôme équivalent afin que le Conseil puisse apprécier ce qu'il en est des efforts de rattrapage nécessaires.

Richard DESCOINGS comprend que les élus des étudiants ne se montrent pas d'emblée favorables au vote d'une hausse des droits de scolarité. Il aurait été facile de ne toucher à rien mais ce n'aurait pas été remplir correctement la fonction que l'élection lui a donnée.

Sur la question des étudiants non européens, il déclare avoir toujours soutenu que la même politique sociale ne pouvait être tenue avec eux. Il comprend qu'on le regrette pour des raisons de générosité. La République française, d'ailleurs, n'applique pas, d'une certaine manière et depuis toujours, de politique sociale envers les étrangers. Elle alloue à des étudiants étrangers des bourses et ce n'est d'ailleurs pas le même ministère qui les distribue. Celles sur critères sociaux sont allouées par l'Education nationale et les bourses du gouvernement français le sont par le ministère des Affaires étrangères.

Il regrette que plus rien ne puisse être fait. Il affirme ne pas défendre des régimes par croyance personnelle, mais Sciences Po n'a simplement pas les capacités et aucun pays au monde à sa connaissance n'accueille les étudiants étrangers de la même façon que ses étudiants nationaux.

Les bourses BOUTMY sont des bourses délivrées sur des critères académiques avec des considérations sociales. Il y a certes pression sur ces boursiers pour que ces étudiants démontrent tout au long de leur scolarité, qu'effectivement cet argent qui leur est alloué l'est à juste titre par les services d'allocation ou de recrutement. Sciences Po tente de faire que la pression porte sur tous les élèves. Comme dans tous les pays du monde, l'argent est une chose rare et les étudiants étrangers qui obtiennent une bourse travaillent beaucoup. En d'autres pays, d'ailleurs, il n'est nul besoin que l'Administration exerce une pression. La seule réponse qu'il puisse apporter est que Sciences Po essaie d'augmenter les moyens nécessaires aux financements des bourses sur critères académiques. Il ne peut cependant, au risque de démagogie, honnêtement s'engager à traiter tous les étudiants européens de même. Il réprouve l'attitude consistant à les qualifier de « vaches à lait ». Sciences Po essaie d'en attirer le plus possible indépendamment de leur niveau socio-économique en essayant d'être le plus juste possible.

Il affirme prendre les questions en fonction de l'impact structurel qu'elles ont sur le système. S'agissant des parts fiscales, sociologues et économistes ont réalisé des études très précises et notamment sur le cas Sciences Po. Fut un temps où c'était les familles aux revenus les moins élevés qui avaient le plus d'enfants. Aujourd'hui, il semble que dans la société française, le plus grand nombre d'enfants soient fait dans les familles aux revenus les plus élevés et les plus sûrs dans le temps. Ceci a été observé à Sciences Po. C'est ce qui a amené le Conseil d'administration à ne pas reprendre le dispositif du code général des impôts. Celui-ci a une vocation nataliste respectable et a été adopté à une époque où la situation socioculturelle était radicalement différente. Il ajoute qu'à titre personnel, il pense que l'existence même de parts fiscales au profit de famille pour les enfants de plus de 18 ans poursuivant des études est un des systèmes les plus injustes de notre système de financement. Il rappelle que la mesure qui coûte le plus cher est l'aide financière directe aux étudiants. Elle ne permet d'aider que ceux des étudiants qui appartiennent aux familles qui payent l'impôt sur le revenu. De mémoire, il avance que c'est au moins depuis 1995 que cette donnée est systématiquement mise en avant, analysée et débattue. Avec le plafonnement actuel de cet avantage fiscal, un progrès a été accompli. Il ajoute que si l'on pouvait passer de la dépense fiscale à la dépense budgétaire, on pourrait changer radicalement la nature et l'ampleur de l'aide apportée aux étudiants qui en ont le plus besoin. Il admet que Sciences Po n'a pas souhaité faire cela.

Sur la linéarisation, Richard DESCOINGS prédit qu'il risque d'être bientôt convaincu. La première linéarisation adoptée réside déjà dans le fait que les étudiants paient quelque chose. Le plus brutal des décrochages réside bien, comme Nouvelle Donne l'a dit, entre ceux qui ne paient rien et ceux qui paient. Il s'annonce prêt à regarder cela globalement. Il propose de soutenir que même les boursiers, et c'est en accord avec la linéarisation, soient selon tel élément soumis à un paiement des droits de scolarité dans la bourse attribuée. La linéarisation ne peut pas être mise en œuvre seulement lorsqu'elle arrange les étudiants. Quant à la possibilité d'avoir une évolution linéaire totale, les montants payés par les étudiants les plus riches seraient trop importants. 2-3-4% des revenus de certains donneraient des ressources infinies, plus élevées que les 50% de taxation des bonus des banquiers.

Il se dit prêt à travailler sur le sujet. Ce sera un travail réel et non dans les bornes pré placées pour aller à l'encontre d'un système que les étudiants n'approuvent pas.

Il estime les discussions justes, légitimes et techniques. La chose la plus simple serait que tous les élèves paient les mêmes droits de scolarité. Il rappelle à Arnaud BONTEMPS que c'est ce qui se passe dans beaucoup d'universités et écoles dans le monde. Richard DESCOINGS rappelle que c'est lui-même qui avait proposé au Conseil d'avoir des frais de scolarité gradués en fonction des revenus des familles. Il est possible de pousser la technicité très loin, mais il met l'Unef ou toute autre organisation syndicale au défi de trouver un établissement qui serait plus ouvert que Sciences Po sur les dix dernières années aux boursiers des échelons les plus élevés : 4, 5, 6, en terme de pourcentages et en nombre d'élèves concernés. De plus, cette ouverture sociale mène ceux qui en bénéficient au succès.

Il répète qu'il serait plus simple que chacun paie ma même chose, si seuls les critères du CROUS étaient appliqués. Ce serait aussi plus rentable, mais trop de technicité, de sophistication rendraient le système de moins en moins réalisable. Il n'est pas sûr que de cette façon les objectifs puissent être atteints. Il serait encore une fois plus simple de revenir à un niveau de frais de scolarité unique compatible avec les demandes des étudiants concernant l'encadrement pédagogique, les places de bibliothèque et le nombre de professeurs permanents. Sera alors procédé à un grand benchmark international et Sciences Po aura les mêmes montants et frais de scolarité. Détricoter et compliquer les droits de scolarité actuels n'est peut-être pas la meilleure voie pour défendre les intérêts des étudiants. Jusqu'à présent, les syndicats avaient affirmé qu'il était contradictoire d'assurer l'équilibre du financement de la fondation et d'augmenter le nombre de ceux qui ne payaient pas. Pour le moment, de plus en plus d'élèves sont boursiers, de plus en plus d'aides leur sont accordées et l'équilibre financier, à l'exception de l'an passé, a été tenu.

Il reconnaît qu'une grave erreur d'anticipation a été commise. Sciences Po a été en déficit de 5000 000€ ce qui représente 0,5% des sommes totales. Il reconnaît là sa responsabilité et la probabilité que des erreurs de 0,5% aient lieu.

Michel PEBEREAU propose de passer au vote des résolutions.

La première résolution a pour vocation de fixer les droits de scolarité pour les formations menant au diplôme pour l'année universitaire 2010-2011. Le vote porte sur les tableaux 1 et 2.

Votes contre : 5.

Abstention : 1

Pour : 15

La résolution 1 est adoptée.

Alejandra CHAPA relève une petite erreur, dans le tableau 3 de la deuxième résolution : le revenu annuel par part est mis à l'envers, deux colonnes ayant été inversées.

Michel PEBEREAU reconnaît que les chiffres de la première colonne correspondent à ceux de la deuxième et vice-versa et remercie l'étudiante de sa remarque.

Il propose de voter sur la deuxième résolution amendée et portant sur les droits de scolarité de l'année 2010-2011 des formations de l'IEP de préparation aux concours administratifs.

Votes contre : 5

Abstention : 1 abstention

Votes pour : 15

La résolution est adoptée.

La troisième résolution porte sur les taux de rémunération des services de la Fondation dus par les candidats aux procédures d'entrée à l'IEP et fixés à 90 et 140 €

Votes contre : 5

Abstention : 1

Votes contre : 15

La résolution 3 est adoptée dans les mêmes termes.

La résolution 4 porte sur la rémunération des services de la Fondation pour la formation continue diplômante.

Votes contre : 0

Abstention : 0

La 4^{ème} résolution est adoptée à l'unanimité.

La cinquième résolution porte sur les cartes de bibliothèque (Taux annuels des services de la bibliothèque pour les usagers extérieurs à l'IEP de Paris pour l'année 2010-2011).

La 5^{ème} résolution est adoptée à l'unanimité.

Le 6^{ème} résolution, concerne le budget. Il a fait l'objet d'un débat en dehors du Conseil, une commission ayant passé du temps dessus. La résolution donne un avis favorable au budget.

Votes contre : 3

Abstention : 0

La résolution est adoptée à l'unanimité moins trois voix.

II Vote du règlement sur les admissions au collège universitaire de Sciences Po.

a) Exposé

Hervé CRÈS propose au vote ce qui est la dernière mouture des procédures d'admission au collège universitaire de Sciences Po. Il rappelle que cette procédure, dont il a été convenu à la dernière session

du Conseil de direction, était un texte-cadre qui fixait les grandes orientations pour le recrutement. La décision la plus importante est que la procédure se passe en deux étapes. La première correspondant à l'admissibilité et la deuxième correspondant à l'admission à travers des commissions d'entretiens oraux. Les procédures d'admissibilité sont au nombre de quatre : elle peut en effet être déterminée sur le fondement de la mention « très bien », à travers le passage d'un examen – les épreuves écrites –, à travers la procédure internationale, ou bien à travers les conventions d'éducation prioritaire. Ces quatre solutions visaient la diversification des étudiants recrutés.

A travers la mention « très bien », sont recherchés les étudiants ayant excellé dans leurs études secondaires, l'excellence est alors révélée par les résultats au baccalauréat.

Les épreuves écrites révèlent aussi les talents et l'excellence à travers des épreuves dont le niveau d'exigence va au-delà de celui du baccalauréat. Il s'agit d'étudiants particulièrement profonds dans leurs capacités d'analyse.

Les admissions par la voie internationale et les CEP doivent amener les talents qui ne sont pas ceux des élèves rompus au type d'exercice demandé par les mentions « très bien » et les examens. Soit qu'ils ont été élevés à l'étranger dans un cadre international, soit qu'ils n'aient pas eu la chance d'avoir accès à l'héritage culturel classique qu'il est besoin de posséder pour réussir à Sciences Po.

Les débats avaient, à la dernière séance porté sur trois points : l'article 5 et les notes de 12 et 14/20 déclenchaient pour l'examen le seuil d'admissibilité et d'admission directe. Il avait été insisté sur la démarche consistant à attribuer des notes moins infâmantes. Les débats avaient aussi porté sur l'article 7 et sur la proposition de ce que les commissions d'entretien oral étaient susceptibles de déceler en termes de talents chez les candidats. Celui-ci a fait l'objet d'une évolution, ce pour quoi il remercie ceux qui y ont prêté leur concours. Beaucoup de questions avaient porté sur ce qui ne doit pas faire l'objet d'une écriture spécifique pour ce règlement. Le contenu des épreuves à option avait notamment fait l'objet de questions. Aussi a été proposé la diffusion d'épreuves 0 donnant une idée de ce que Sciences Po souhaite.

(Les épreuves sont distribuées)

Il fait remarquer qu'aussi bien pour l'épreuve de littérature présentée par Françoise MELONIO, que pour ce qui est de l'épreuve sur document de la série ES ou encore pour l'épreuve de mathématiques, les degrés d'exigences requis en terme de révélation des capacités d'analyse des candidats vont bien au-delà de ce qui est exigé pour le baccalauréat.

Ne souhaitant pas revenir sur les épreuves de littérature déjà présentées de façon complète la fois précédente, Hervé CRÈS décrit l'épreuve à l'intention des élèves de la série ES. C'est une épreuve sur document d'un type assez classique et respectant la tradition de la quatrième épreuve de l'examen écrit. Il sera toujours demandé la maîtrise des outils de lecture graphique et des éléments statistiques de base. Seront aussi vérifiées leurs capacités rédactionnelles à travers les questions mobilisant tant leur esprit d'analyse que de synthèse.

Pour les mathématiques, il a été demandé à l'Inspection générale de poser des problèmes aux niveaux de complexité supérieurs au baccalauréat. Les problèmes demandent une analyse sur quatre heures d'un problème filé, ainsi que cela est indiqué dans le document distribué. Les propositions vont dans le sens d'une illustration de la portée de mathématiques comme langage scientifique pour la modélisation et l'interprétation scientifique. Les deux épreuves – sont décelées des coquilles dans la présentation – illustrent ce qui est attendu.

Michel PEBEREAU suggère que l'on passe au vote, le sujet ayant déjà fait l'objet d'un débat approfondi.

Arnaud BONTEMPS tient tout de même à rappeler la formulation sur laquelle avait déjà été portée une réserve : à l'article 4 précisant que l'admission ou l'admissibilité sera prononcée en fonction des résultats et du dossier des candidats. La réserve portée au dernier Conseil portait sur l'indépendance des deux procédures : celle des mentions « très bien » et celle de l'examen. Il était souhaité que dans cette dernière, soient uniquement pris en compte les résultats des examens et dans la première, uniquement le dossier et non pas les résultats à l'examen. Aussi, il émet le vœu d'une rédaction précisant que l'admissibilité ou l'admission sera prononcée en fonction du résultat ou du dossier du candidat au lieu du « et » afin de démontrer la volonté qu'existent deux procédures différenciées, avec deux jurys.

Michel PEBEREAU admet ne pas bien comprendre l'observation : il faut juger les candidats de la façon la plus équitable possible. A ce titre Sciences Po utilise toutes les informations disponibles. Il ne voit donc pas pourquoi s'en priver.

Arnaud BONTEMPS rétorque que cela semblait important à l'Unef de distinguer les chances des candidats et de donner une chance de plus à ceux qui avaient très bien réussi leurs examens et malencontreusement eu un « moins » le jour du baccalauréat ou inversement.

François HEILBRONN précise que le cas soulevé ne se pose pas lorsque le candidat réussit très bien son examen d'admissibilité : alors ses notes au bac ne seront pas regardées. Par contre, pour celui qui a eu mention « très bien » avec de très bonnes notes, mais qui à l'examen a eu des notes moyennes, voire faibles, se pose la question de son admission directe. Richard DESCOINGS avait bien précisé qu'il serait prévu qu'il y ait admissibilité. Il faut donc bien tenir compte de celui qui a eu 19 au bac et 10 à l'écrit de Sciences Po : il ne peut alors pas être admis sur titre automatiquement. Ceci justifie la présence du « et » dans l'article.

Michel PEBEREAU propose que Monsieur le directeur réponde aux questions sur ce sujet à la fin de la séance.

Erhard FRIEDBERG, bien qu'en accord avec le règlement, se pose des questions sur l'article 2 et sur l'interdiction de l'accès au collège universitaire de Sciences Po à tous les élèves ayant passé un an ou deux à faire autre chose après le bac. Etant exclus ceux ayant fait une année de préparation à des examens, il pense à ceux ayant voyagé, vu le monde...quelque chose qui aurait permis d'avoir des étudiants avec un peu plus d'expériences que les simples bacheliers. Aussi souhaiterait-il réfléchir à des moyens d'ouvrir cette possibilité dans le règlement sans que cela ouvre la porte à des gens qui auraient bachoté encore une année de plus pour l'examen d'entrée.

Michel PEBEREAU lui répond qu'il est très compliqué de faire une distinction.

Henry SIMONIN, pour l'UNI, s'oppose à ce texte et à l'article 5 du titre 1er : le changement dans la nature des épreuves lui semble aller vers une baccalauréatisation de l'examen, après le rapprochement de la date de l'examen du baccalauréat. Aussi soumet-il une question à la Direction : quel sera l'impact de la réforme, si celle-ci est votée, de l'enseignement de l'histoire-géographie en Terminale pour l'épreuve d'admission au collège universitaire ?

Eglantine LEROI souhaiterait, suite au dernier conseil de direction, savoir à quel moment sera procédé au vote sur la date de l'examen ?

Richard DESCOINGS annonce qu'il n'y aura pas de vote sur la date de l'examen. Il relève de la compétence du chef d'établissement de la fixer et non du Conseil de direction : celles-ci sont en effet très difficiles à trouver en terme de disponibilité : pour les salles par exemple, mais cela sera la dernière semaine du mois de juin : le 28 et 29.

Il se prononce en faveur de l'octroi aux jurys d'un maximum de connaissances. Ceux-ci sont plutôt bienveillants envers les candidats. Les premiers résultats sont généralement tellement mauvais que les jurys cherchent plutôt à faire en sorte de prendre le maximum d'élèves à Sciences Po. Et donc tout ce qui peut alimenter la bienveillance d'un jury est bienvenu. Il assure comprendre le souhait d'une étanchéité dans les procédures, mais croit qu'il ne faut pas compliquer les choses de façon trop tranchante. Ceci afin de permettre à un jury de repêcher un candidat grâce à une information pas directement liée à un parcours scolaire ou à l'examen. Souvent tel ou tel membre du jury pourra dire qu'un 14 en philosophie est infâmant au bac et des arguments pourront être trouvés pour avancer que la note n'est pas si infâmante, ainsi que cela a déjà eu lieu. Il est fait en sorte que le plus d'élèves possibles soient reçus que le contraire.

Répondant à Erhard FRIEDBERG, il rappelle que Sciences Po a déjà eu à faire des dérogations selon certains cas. Aussi, si la dérogation est motivée, argumentée, si le voyage s'est fait en Inde, en Chine...des dérogations pourront éventuellement être accordées. Si le principe doit rester une présentation l'année du bac, l'appréciation ne sera cependant pas absolument rigide.

La réforme de l'enseignement de l'histoire-géographie en classe de Terminale scientifique permettra d'avoir des élèves mieux formés dans ces matières. L'Education nationale et les professeurs préfèrent en effet compter le nombre d'heures enseignées à l'évaluation reçue et à la vérification que la discipline a été apprise et maîtrisée. Aussi, plaide-t-il publiquement pour qu'il y ait une épreuve anticipée d'histoire à la fin de la classe de Première scientifique qui conduira 1) à ce qu'il y ait plus d'heures d'histoire en Première, 2) à ce que les élèves, qui sont rationnels, chercheront à avoir la meilleure formation pour avoir la meilleure note et des points d'avance. Aujourd'hui, l'épreuve d'histoire a un coefficient 3, noyé dans 36 coefficients dont 19 pour les sciences.

Richard DESCOINGS rappelle que pour le recruteur, l'important est l'enseignement reçu et non l'affichage d'un certain nombre de points d'avance, en tout cas pour Sciences Po. Grâce à l'Unef, qui en a été le moteur, l'épreuve à option est bien pensée en fonction des épreuves des séries du baccalauréat. Donc le fait pour les scientifiques de choisir une épreuve scientifique leur permettra de rentrer à Sciences Po ; le fait pour les L de choisir une épreuve littéraire est une avancée considérable. Jusqu'à présent, les L ne pouvaient pas faire fond sur ce qui faisait la spécificité de leur parcours en Terminale. La possibilité leur est enfin donnée de réussir au mieux dans la discipline dans laquelle ils ont été le plus formés. Reste à vouloir en trois ans évaluer l'impact effectif du changement des dates de l'examen. Il souhaiterait que cela conduise à voir plus de candidats se présenter et espère ne pas avoir seulement les candidats qui auront suivi les préparations tout au long de la classe de Terminale. Pour conclure, il ajoute ne pas avoir reçu de lettre d'insulte des préparations privées sur la décision qui a été prise.

Michel PEBEREAU propose de passer au vote et s'assure que tout le monde a reçu le règlement des procédures d'admission du collège universitaire de Sciences Po.

Le règlement est proposé au vote en bloc.

Votes contre : 1

Abstention : 0

Le règlement est adopté à l'unanimité moins une voix.

Michel PEBEREAU rappelle qu'il a été décidé, avec le directeur de reporter le point III de l'ordre du jour à un conseil ultérieur, début janvier.

III. Approbation des deux projets d'Exécutive master de la formation continue.

a) Exposé

Alexia de MONTERNO souhaite porter à la connaissance du conseil deux projets portés par la formation continue d'Exécutive master. Le premier de ces projets s'intitule « Action stratégique et développement international ». Conçu dans la lignée des enseignements de stratégie de formation initiale, il s'adresse à des directeurs de business unit, à des directeurs de développement, à des cadres et directions stratégiques des entreprises. Sa particularité forte est d'être construite autour d'un projet de valeur stratégique qui serait porté par le participant avec la validation et le soutien de son entreprise et de son environnement professionnel. Ce projet ferait l'objet d'un tutorat par un professionnel choisi par Sciences po et de niveau directeur général. Autour de ce projet a été conçu un tronc commun de 20 jours sur les outils de diagnostic stratégique, sur les outils de gestion de la performance financière, commerciale et organisationnelle de l'entreprise. Ont aussi été intégrées dans ces journées et parce que c'est la spécificité de Sciences Po, des conférences sur les grands enjeux du monde contemporain qui pourraient avoir un impact sur la stratégie de l'entreprise : qu'il s'agisse des scénarios de sortie de crise, de l'analyse des futures zones de croissance, des futurs pays émergents, l'apport lui paraît important. Enfin, dans le cadre de ce tronc commun, sont aussi proposés des séminaires de leadership et d'efficacité personnelle : pour porter un projet de nature stratégique, il faut aussi en avoir les capacités de conviction et de management.

En aval de ce projet, il est proposé que le participant ait le choix entre douze journées de formation très appliquées qu'il choisirait en fonction des difficultés qu'il rencontre dans l'élaboration de ce projet : il pourra choisir un module financier pour une problématique rencontrée en matière de finance, pour une problématique sur la gestion de la sous-traitance, il pourra prendre un module sur « Make or buy ». Pour des problématiques en ressources humaines ou en communication, lui est offert le choix d'une journée appliquée sur ces problématiques. L'idée est de créer autour du projet stratégique les conditions optimales de réalisation et de conduite de ce projet. Un premier comité scientifique auquel participent François HEILBRONN, Maxime SAADA, Agnès TOURAINE et Pierre JAMES a eu lieu sous la présidence de Didier LOMBARD. Il a permis d'affiner le contenu et la cible de ce master. Il est souhaité qu'il soit ouvert en mai de l'année prochaine. Les conditions d'admission sont de posséder au moins un bac + 4/5 et 8 à 10 ans d'expérience professionnelle. Les frais de scolarité ont été fixés à 28 000 €/an.

Michel PEBEREAU rend compte d'un débat avec le directeur sur la question de savoir s'il fallait un nom français ou anglais au master de formation continue « Energy and Global Policies ».

Ce serait, selon Alexia de MONTERNO le premier master dont le nom est anglais car la formation est en anglais. Il existe en fait déjà le « Master of Public Affairs » et le « Master of Economic for Public Policies » aux titres anglais. Aussi Michel PEBEREAU ne voit pas de problème à la question.

La différence, précise Richard DESCOINGS, réside dans l'enseignement en anglais.

Alexia de MONTERNO tient à éclairer une éventuelle confusion : le master « Action stratégique et développement international » sera enseigné en français avec peut être une partie en anglais. Le master « Energy and Global Policies », non présenté pour le moment, est lui en anglais.

Michel PEBEREAU soumet la création du master « Action stratégique et développement international » au vote.

Vote contre : 0

Abstention : 0

La création en est adoptée à l'unanimité.

Alexia de MONTERNO procède à la présentation du master « Energy and Global Policies ». Sciences Po souhaite le créer en partenariat avec l'Institut français du pétrole. Ce master est à destination des cadres des entreprises gazières et pétrolières, mais aussi des hauts fonctionnaires, des consultants ou encore des cadres des organismes de régulation de l'énergie. Ce cursus en anglais a pour vocation de recruter au-delà des frontières de l'hexagone. Son organisation est à ce titre un peu spéciale, puisque les 40 jours de formation seraient structurés en 5 séminaires de 8 jours consécutifs.

Le projet pédagogique du master se situe à deux niveaux : il s'agit d'étudier tous les enjeux de relations internationales autour des questions de l'énergie. Aussi est étudié le rôle des acteurs publics et privés pour chaque grande zone géographique, est analysée l'économie de la zone, ainsi que le risque pays. Ces études sont extrêmement importantes pour analyser les questions de volatilité de l'énergie.

Le deuxième niveau de ce master se situe également sur un plan plus technique puisqu'il proposera des enseignements d'analyse financière, de financement et de management des grands projets, des enseignements de droit des contrats internationaux notamment appliqués au secteur de l'énergie, de trading des produits dérivés de l'énergie, de négociation et de leadership. Il s'agit à la fois d'avoir une connaissance approfondie des enjeux globaux des marchés de l'énergie, mais aussi des instruments économiques, financiers et juridiques liés à ce secteur.

Il est souhaité que le master soit lancé au mois de septembre de l'année prochaine, que les candidats aient au moins 8 ou 10 ans d'expérience professionnelle et un niveau bac+3/4. Le cursus sera professé en anglais. Il est coordonné par Christophe JAFFRELOT pour Sciences Po s'agissant de l'analyse des grandes zones géographiques ainsi que par Tania SOLLOGOUB qui est également responsable du master « International Business ». Au sein de l'IFP, il sera coordonné par Jean-Pierre FAVENEC, professeur et expert en la matière. Les droits de scolarité ont été fixés à 25 000 €/an.

Michel PEBEREAU sollicite d'éventuelles questions et demande pour combien de temps est prévu le partenariat avec l'IFP.

Ce partenariat est prévu pour un an et est renouvelable, selon Alexia de MONTERNO.

Vote contre : 0

Abstention : 0

La création du master est approuvée à l'unanimité.

IV. Adoption du procès-verbal provisoire de la séance du 30 novembre 2009

Andreea MINEA relève une faute d'orthographe sur son nom page 5, de même, le prénom d'Arnaud BONTEMPS est noté une fois avec « LT » au lieu de « D ».

En l'absence d'autres interventions, le procès verbal est adopté.

Michel PEBEREAU donne rendez-vous pour une nouvelle réunion le 18 janvier.

La séance est levée à 10h11.